

Opération Haj 1431-2010 et 1432-2011: Tirage au sort des candidats inscrits auprès des agences de voyage du 07 au 11 juin

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-06-2010 01:02:50

Le tirage au sort des candidats inscrits pour effectuer le pèlerinage, au titre des années 1431-2010 et 1432-2011 avec les agences de voyage, aura lieu du 07 au 11 juin, annonce lundi le ministère du Tourisme et de l'artisanat.

Le tirage au sort sera effectué au niveau des différentes préfectures et provinces du Royaume sous la supervision des délégations régionales et provinciales du département du Tourisme et en collaboration avec les services des ministères de l'Intérieur et des Habous, précise la même source dans un communiqué.

A l'issue du tirage au sort, trois listes seront établies. Il s'agit d'une liste A pour les pèlerins tirés au sort pour l'accomplissement du pèlerinage au titre de l'année 1431-2010. Ladite liste sera affichée au niveau des délégations régionales et provinciales ainsi qu'au niveau des cercles et arrondissements.

Une liste B concernant les pèlerins tirés au sort pour l'accomplissement du pèlerinage au titre de l'année 1432-2011 et une liste C concernant les pèlerins en liste d'attente en cas de désistement de pèlerins figurant dans la liste d'attente B.

Les listes B et C ne seront affichées qu'à partir de septembre 2010 dans les lieux sus-indiqués.

Selon le communiqué, les candidats tirés au sort au titre de l'année 1431-2010 (Liste A) disposeront d'un délai de 12 jours (du lundi 21 juin au 02 juillet 2010) pour retirer les attestations de tirage au sort auprès des délégations régionales et provinciales du ministère du Tourisme et s'inscrire auprès des agences de voyages retenues relevant de leur région administrative.

La liste des délégations régionales et provinciales du ministère du Tourisme est disponible sur le site: www.tourisme.gov.ma ou en appelant le numéro vert 0802 002 122.

Le communiqué souligne, en outre, que toute inscription intervenant hors délai susvisé pour la liste A, sera rejetée, précisant que les candidatures concernées seront assimilées à un désistement et seront automatiquement remplacées par celles de pèlerins inscrits sur la liste B considérée provisoirement comme liste d'attente.

En cas de désistement, les candidats inscrits dans la liste B seront invités, dans l'ordre de classement, à venir retirer leurs attestations de tirage au sort auprès des délégations régionales et provinciales du ministère du Tourisme et s'inscrire auprès des agences de voyages sélectionnées, dans un délai de 12 jours (du lundi 12 au vendredi 23 juillet 2010).

MAP